COMMUNE DE

BOIS-D'AMONT

BULLETIN COMMUNAL

N°5 – MAI 2023

Max massage

- Massage détente
- Massage sportif
- Massage thérapeutique
- Kinésiotaping

Agréé ASCA et RME

078 658 34 67

Max Muntwyler,
Le Coquier 9, 1731 Ependes

SOMMAIRE

MOT DU CONSEIL COMMUNAL		5
ASSEMBLEE COMMUNALE		7
2.	Comptes 2022	8
2.1	Comptes de résultat	8
2.2	Comptes d'investissement	19
2.2.1	Décompte d'investissement création d'un chemin piétonnier à proximité du bâtiment scolaire, Arconciel	22
2.2.2	Décompte d'investissement acquisition d'un tracteur communal	22
3.	Modification du budget d'investissement 2023	23
3.1	Approbation d'un investissement de CHF 75'000.- pour la phase 1 du crédit d'étude de l'avant-projet de nouvelles infrastructures communales	23
3.2	Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 950'000.- pour l'acquisition du bâtiment « Au Village 18 », Ependes	24
3.3	Approbation d'un investissement de CHF 65'000.- pour le crédit d'étude de la réfection de la route de Treyvaux, Arconciel et Senèdes	25
4.	Nomination d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire	25
5.	Approbation de la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français	26
ADMINISTRATION		27
Fermeture estivale du bureau communal		27
Election complémentaire au Conseil communal		27
iSarine		28
Digi-FR		28
Affiliation à l'AVS / AI / APG		29
Cartes journalières CFF		29
Un point sur… Le développement territorial communal		30
Du côté de la population		32
JUSTICE ET POLICE		33
Tranquillité / repos publics		33
Point de rencontre d'urgence (PRU)		33
Taxe non-pompiers		34
ECOLE ET FORMATION		35
Pedibus		35
CULTURE, SPORT ET LOISIRS		36
AVEAM		36
Société locale : panier à légumes		37
Performances sportives de deux jeunes tireuses de notre commune		37
Calendrier 2023-2024 des manifestations de Bois-d'Amont		38
Brass Band Bois-d'Amont – Ecole de musique		39

Le four à pain	40
Image d'antan	41
Croque-Vacances	41
SENIORS	42
Service social communal – Bois-d'Amont Solidaire	42
Aide et soins pour les seniors	44
Vie associative et communautaire	46
SERVICE TECHNIQUE	47
Service technique communal	47
Energie – Mobilité	47
Déchets	48
Environnement	48
Agriculture	49
Bâtiments communaux	49
IMPRESSUM	50

SERVICE DE L'EDILITE

Frédéric Clément	Eaux	079 549 48 70
Paul Munkiba	Déchets et voirie	077 269 59 87
Carlos Vieira	Bâtiments	078 410 96 76

DEFIBRILLATEURS

4 défibrillateurs cardiaques sont à votre disposition sur le territoire communal :

Arconciel	Façade nord du bâtiment de l'administration communale, Place de l'Arche 1
Ependes	A l'extérieur du bâtiment communal, Au Village 4
	Dans la grange du bâtiment sis à la rte de Sales 49
Senèdes	A l'extérieur du bâtiment situé à l'imp. de l'Etoile 5a

HORAIRES DECHETTERIES

Arconciel	mardi et jeudi de 17h00 à 19h00
	samedi de 8h30 à 11h30
Ependes	mercredi de 17h00 à 19h00
	samedi de 8h30 à 11h30

MOT DU CONSEIL COMMUNAL

Le printemps étant arrivé, voilà que le bulletin communal est acheminé à tous les citoyens, citoyennes de notre belle commune de Bois-d'Amont. Avec plaisir, je m'adresse à vous par ces quelques mots au nom du Conseil communal. Ce bulletin est garni d'informations utiles, notamment pour ce qui est de la rubrique des seniors.

Notre commune, par le biais de la commission de Bois-d'Amont Solidaire, est à l'écoute de nos aînés et met tout en œuvre afin que des services soient proposés. Nous pouvons faire mieux, cela est sûr, mais il est certain qu'il fait bon de vivre et de vieillir en ce lieu le plus longtemps possible.

S'agissant de la petite enfance, afin de pouvoir répondre aux besoins de placement des enfants âgés de 2 mois à 4 ans, un nouveau site s'est ouvert à Treyvaux, en complément du site de Le Mouret. Les communes faisant partie de l'Association de la crèche Capucine proposent désormais 31 places d'accueil. Les demandes de placement sont toujours plus grandes et des réflexions sont en cours afin de pouvoir mettre à disposition encore plus de places d'accueil.

Concernant les demandes d'aides sociales, nous avons beaucoup de chance d'avoir un Service social et un Service des curatelles en Haute-Sarine qui sont tous deux très compétents. Les demandes vont en grandissant et il est primordial de trouver des solutions que ce soit pour nos jeunes ou nos familles en difficulté. L'écoute reste la plus importante. Toutes les demandes sont analysées avec soin que ce soit pour des aides financières ou administratives.

La population a été invitée, le 27 février dernier, à une présentation d'un projet de halle polyvalente double, d'une nouvelle déchetterie et d'un terrain d'entraînement. Cette soirée d'information a attiré plus de 200 personnes. Le Conseil communal a été très satisfait de l'intérêt des citoyens, citoyennes pour un tel projet. Il en retient un réel besoin des clubs sportifs qui sont demandeurs d'infrastructures modernes et adaptées en espérant que celui-ci pourra se concrétiser. Le Conseil communal a vraiment souhaité soumettre un magnifique projet qui marquera la fusion des villages d'Arconciel, d'Ependes et de Senèdes.

En mars dernier, le Conseil communal a vécu des changements avec la démission de Monsieur Alexis Clément. Nous le remercions pour son investissement durant toutes ces années. Dès lors, Madame Sylvie Heimo a rejoint notre équipe. Nous la remercions pour son engagement et espérons que tout comme nous, elle prendra plaisir à s'investir dans les affaires communales.

Pour conclure, un grand merci va à tout le personnel administratif, de l'édilité, aux membres des différentes commissions communales qui, avec un esprit bienveillant, font de l'excellent travail pour nous tous. Un grand merci est également adressé aux sociétés qui donnent de leur temps afin d'animer notre commune.

Nous, conseillers communaux, avons besoin du soutien de la population et vous remercions de venir nombreux aux assemblées communales. Nous essayons de faire de notre mieux, au plus près de notre conscience et avec nos compétences. Les décisions que nous prenons ne sont pas toujours simples en des temps toujours plus mouvementés où il est parfois difficile de se projeter dans l'avenir. Avec beaucoup de plaisir, nous vous donnons donc rendez-vous le lundi 22 mai 2023 à 20h00 à la halle polyvalente d'Ependes.

A vous, chers Bois-d'Amontois, chères Bois-d'Amontoises, le Conseil communal vous souhaite avec un peu d'avance de passer un bel été, de profiter de belles soirées en famille ou entre amis.

Pour le Conseil communal
Patricia Horner, Conseillère

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la commune de Bois-d'Amont sont convoqués en assemblée communale des comptes le

lundi 22 mai 2023 à 20.00 heures à la halle polyvalente à Ependes

1. Approbation du **procès-verbal** de l'assemblée communale du budget du 5 décembre 2022 (il ne sera pas lu)

2. **Comptes** 2022
- **2.1** **Comptes de résultat**
- **2.2** **Comptes d'investissement**
  - **2.2.1** **Décompte** d'investissement création d'un **chemin piétonnier à proximité du bâtiment scolaire, Arconciel**
  - **2.2.2** **Décompte** d'investissement acquisition d'un **tracteur communal**
- **2.3** Rapport de l'**organe de révision**
- **2.4** Rapport de la **commission financière**
- **2.5** **Approbation**

3. **Modification** du **budget d'investissement** 2023
- **3.1** Approbation d'un **investissement** de CHF 75'000.- pour la **phase 1 du crédit d'étude de l'avant-projet de nouvelles infrastructures communales**
- **3.2** Approbation d'un **crédit d'investissement** de CHF 950'000.- pour **l'acquisition du bâtiment « Au Village 18 », Ependes**
- **3.3** Approbation d'un **investissement** de CHF 65'000.- pour le **crédit d'étude de la réfection de la route de Treyvaux, Arconciel et Senèdes**

4. **Nomination** d'un membre à la **commission de l'aménagement du territoire**

5. Approbation de la modification des **statuts** de l'**Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français** (ils ne seront pas lus)

6. Informations et **divers**

Les documents se rapportant à l'ordre du jour sont consultables sur le site Internet **www.bois-damont.ch** et auprès du secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

2. Comptes 2022

Lors de l'assemblée communale du 13 décembre 2021, le Conseil communal avait présenté un budget 2022 présentant un excédent de charges de CHF 266'235.-. Fondé sur des budgets d'associations intercommunales bien analysés, mais surtout sur des évaluations prudentes des revenus et des éventuels remboursements d'impôts, il laissait espérer un exercice équilibré dans la mesure où les impôts spéciaux sont particulièrement difficiles à anticiper. L'exercice 2022 clôt finalement avec des revenus fiscaux en hausse de près de CHF 1'090'000.-. Du côté des charges, elles sont globalement bien tenues, malgré une augmentation des coûts d'énergie et certains entretiens supplémentaires engagés sur les bâtiments communaux.

Les premiers pas de notre nouvelle commune, la mise en application de MCH2 et les adaptations de certaines méthodes de calcul données par l'Etat ont démontré la complexité de l'exercice. L'évaluation des charges a été réalisée avec une grande précision et s'avère relativement proche de la réalité. Globalement, nous relevons que les chapitres induisant une part importante des charges communales sont bien maîtrisés et présentent des valeurs nettement inférieures surtout dans le cadre de la santé et de la prévoyance sociale.

De nombreux remboursements portant sur l'exercice fiscal 2020, la couverture partielle par la réserve idoine, la comptabilisation de l'aide à la fusion d'un montant de CHF 421'300.-, la dissolution d'un solde de provision concernant la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg de CHF 87'346.- pénalisent l'approche réalisée par le Conseil pour cet exercice et participent fortement au bon résultat de l'année.

2.1 Comptes de résultat

En comptabilisant un total de charges de CHF 10'559'873.- et un total de produits de CHF 11'589'164.-, l'exercice sous revue boucle donc avec un excédent de produits de CHF 1'029'291.-.

De manière générale et hormis les facteurs évoqués plus haut, les écarts les plus importants proviennent notamment de modifications données par le Service des communes dans la méthode de traitement des réévaluations du patrimoine administratif de la commune et des actifs et passifs en général. Ces modifications ont engendré des écarts substantiels principalement au niveau des bâtiments communaux, par rapport aux éléments prévus en 2021 lors de l'établissement du budget 2022. Tous ces objets ont été amortis selon les principes comptables en vigueur avec MCH2 et doivent aujourd'hui être réévalués pour répondre au principe de « true and fair view ». Comme déjà indiqué lors de la présentation des comptes 2021 et du budget 2022, les règles comptables en lien avec l'utilisation du fonds de réévaluation ont été modifiées entre l'établissement du budget 2022 et les comptes bouclés cette année. La conséquence principale est que les produits de cette réévaluation ne sont plus ventilés sur les objets individuellement mais n'apparaissent qu'au chapitre 9 de manière globale. Ceci induit des diminutions de produits pour tous les chapitres comportant des amortissements sujets à cette réévaluation comptable.

Vous trouverez ci-après le détail des comptes et du budget 2022 avec des explications sur les écarts significatifs. De plus amples commentaires et informations concernant ces écarts seront donnés lors de l'assemblée communale.

	Budget 2022		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale				
	1'583'229.00	**912'299.00**	**1'794’317.00**	**649’558.00**
011/012 Législatif et exécutif				
	113'708.00	0.00	101’152.00	0.00

- Diminution des charges en lien avec les votations
- Charges de l’exécutif légèrement inférieures que prévu, réajustement et reclassification nécessaires lors de l’établissement du prochain budget sur la base de la charge de travail des deux premières années

021/022 Administration des finances et services généraux			
752’185.00	55'717.00	859’615.00	68’766.00

- Adaptation des charges en lien avec la Caisse de pension de l’Etat de Fribourg
- Développements complémentaires nécessaires dans l’outil informatique communal
- Achat de mobilier pour l’administration
- Grande quantité de demandes de permis de construire avec refacturation proportionnelle
- Intégration des pertes sur créances et ducroire selon la norme MCH2 et la mention dans l’annexe aux comptes
- Charge pour la cadastration des constructions pour lesquelles cette tâche n’avait pas été faite depuis 20 ans ; mise à jour cantonale

029 Immeubles administratifs			
717’336.00	856'582.00	833’550.00	580'792.00

- Imputation interne du loyer de l’administration imposée par MCH2
- Augmentation généralisée des coûts de l’énergie
- Application des nouveaux règlements d’adduction et d’épuration des eaux
- Intervention urgente sur l’étanchéité du toit de l’Auberge du Château d’Ependes
- Rénovation plus importante que prévu des abris PC d’Arconciel et d’Ependes avec subvention proportionnelle
- Reclassification de terrains communaux libres de constructions

1 Ordre et sécurité publics, défense			
331’026.00	**265'470.00**	**311’746.00**	**244’790.00**
150 Service du feu			
326’139.00	265'420.00	305’442.00	244’790.00

- Diminution du nombre d’exercices du Corps de sapeurs-pompiers due à la mise en place du nouveau service de défense incendie régional
- Augmentation de la perception de la taxe non-pompiers

160 Défense			
4’887.00	50.00	6’304.00	0.00

- Dissolution progressive de l’organe de conduite et adaptation de l’organisation régionale, mise en place de points de rencontre d’urgence

2 Formation

3'791’363.00	**817’639.00**	**3'859'134.00**	**759’568.00**

211/212/213/214 Scolarité obligatoire

2'320'803.00	0.00	2'353'969.00	0.00

- Relatif équilibre par rapport au budget, diminution de la participation communale aux cycles d’orientation, mais augmentation de celle en lien avec le cercle scolaire
- Augmentation de la participation aux frais de logopédie

217 Bâtiments scolaires

372’724.00	127’227.00	385’477.00	35’565.00

- Augmentation importante des frais d’énergie et de combustible
- Achat de matériel de nettoyage et d’entretien
- Entretiens globalement en ligne avec le budget
- Adaptation de la réévaluation des bâtiments administratifs selon normes en vigueur, différentes que celles connues lors de l’établissement du budget

218 Accueil extrascolaire

299'677.00	230'422.00	301’633.00	239’725.00

- Ouvertures supplémentaires pour le repas de midi

219 Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs

461'990.00	459'990.00	484’278.00	484’278.00

- Importante augmentation des contributions communales aux services de logopédie et de psychologie, difficulté d’estimation
- Diminution des excursions partiellement due à la situation sanitaire du premier semestre 2022
- Diminution des achats de matériel et de mobilier, mais augmentation importante des frais de transport interne au cercle

22/23 Ecoles spécialisées et formation professionnelle

336'169.00	0.00	333'777.00	0.00

- Légère augmentation de la participation communale au Service de la formation professionnelle

3 Culte, sport et loisirs

285'622.00	**102'157.00**	**266’877.00**	**74’743.00**

32 Culture

47'050.00	0.00	35’331.00	0.00

- Participation mesurée de la commune à des manifestations publiques et report de l’accueil de jeunes

34 Sport et loisirs

238'572.00	102'157.00	231’546.00	74’743.00

- Augmentation importante des frais d’énergie et de combustible

4 Santé				
	1'098'534.00	**12'000.00**	**905’309.00**	**9’350.00**
41 Hôpitaux, établissements médico-sociaux				
	801'618.00	0.00	609’700.00	0.00
• Charges liées correspondant au budget, sauf pour les établissements médico-sociaux où une charge avait été budgétisée, expliquée et corrigée pour le budget 2023				
42 Soins ambulatoires				
	282'066.00	0.00	284’433.00	0.00
• Charges liées correspondant au budget				
43 Prévention				
	14'850.00	12'000.00	11’176.00	9’350.00
5 Prévoyance sociale				
	1'237'241.00	**7'200.00**	**1'091’500.00**	**7’661.00**
51/52 Maladie et accident / Invalidité				
	640'123.00	0.00	626’358.00	0.00
• Diminution de la participation communale aux institutions spécialisées				
53 Vieillesse et survivants				
	0.00	2'000.00	0.00	2’021.00
54 Famille et jeunesse				
	188'468.00	0.00	185’612.00	0.00
• Diminution des subventions accordées pour la garde d’enfants				
• Service des curatelles proche du budget				
55 Chômage				
	39’310.00	0.00	39’355.00	0.00
57 Aide sociale et domaine de l’asile				
	369'340.00	5’200.00	240’176.00	5’641.00
• Diminution importante de la participation communale à LASoc (aide matérielle et mesures d’insertion), importants remboursements d’aides versés				
6 Trafic et télécommunication				
	738'354.00	**167'265.00**	**690’222.00**	**45’447.00**
61 Circulation routière				
	589'441.00	142'265.00	544’493.00	20’024.00
• Importante diminution des charges d’entretien des routes communales et du service hivernal				
• Frais d’honoraires d’ingénieurs et spécialistes plus importants que prévu pour répondre à différentes demandes				
• Importantes réparations sur les véhicules				
62 Transports publics				
	148'913.00	25'000.00	145’729.00	25’423.00
• Relative stabilité par rapport au budget				

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

1'314'688.00	**1'159'099.00**	**1'276'136.00**	**1'101'404.00**

71 Approvisionnement en eau

343'394.00	343'394.00	329'432.00	329'432.00

- Charges d'entretien en adéquation avec le budget
- Moins grande consommation d'eau que prévu
- Hausse des taxes de raccordement en raison de nouvelles constructions
- Attribution au financement spécial équilibre du compte de CHF 96'764.-

72 Traitement des eaux usées

555'787.00	555'787.00	557'347.00	557'347.00

- Charges d'entretien en adéquation avec le budget
- Attribution au financement spécial équilibre du compte de CHF 227'313.-

73 Gestion des déchets

259'479.00	199'413.00	245'047.00	207'017.00

- Bonne gestion des charges, plus faibles que budgétisées
- Impossibilité de facturer la TVA en sus sur les taxes perçues ; les tarifs fixés dans le règlement sont donc TVA comprise
- Prélèvement du solde de la réserve liée au financement spécial de maintien de la valeur de CHF 26'577.-, couverture des charges à seulement 73.63% sans ce produit extraordinaire

741/771/790 Correction de cours d'eau, cimetières et aménagement du territoire

156'028.00	60'505.00	144'309.00	7'607.00

- Entretiens moins importants que prévu
- Augmentation des amortissements en lien avec les nouveaux investissements

8 Economie publique

60'618.00	**59'218.00**	**47'616.00**	**40'050.00**

81 Agriculture

29'809.00	29'409.00	29'922.00	22'356.00

- Amortissement des investissements en lien avec les voies de communication à vocation agricole (routes AF)

82 Sylviculture

14'809.00	14'809.00	9'044.00	9'044.00

- Entretien du domaine forestier communal financé par la réserve

84 Tourisme

16'000.00	15'000.00	8'650.00	8'650.00

- Entretien des infrastructures touristiques forestières communales financé par la réserve

9 Finances et impôts				
	33'850.00	**6'705'943.00**	**1'346’307.00**	**8'656’593.00**
91 Impôts				
	26'000.00	5'944'400.00	307’781.00	7'034'305.00
• Ajustement des impôts sur le revenu et la fortune en tenant compte des statistiques et sur la base de méthodes prudentes • Décomptes inférieurs au budget pour certains dossiers de périodes antérieures, avec d’importants remboursements • Augmentation des impôts spéciaux, non prévisible lors de l’établissement du budget				
93 Péréquation financière intercommunale				
	0.00	606'713.00	0.00	606’713.00
95 Part aux recettes sans affectation				
	3’8500.00	153'680.00	3’835.00	153’384.00
96 Administration de la fortune et de la dette				
	4’000.00	500.00	5’400.00	18’169.00
• Intérêt sur les créances fiscales				
97 Redistributions				
	0.00	650.00	0.00	795.00
99 Postes non ventilables				
	0.00	0.00	1'029’291.00	843’227.00
• Prélèvement sur la réserve de réévaluation • Dissolution de la provision de la CPPEF • Subvention pour la fusion des communes				
Total des charges				
	10'474'525.00		**10'559’873.00**	
Total des produits				
		10'208'290.00		**11'589'164.00**
Excédent de charges				
		266'235.00		
Excédent de produits				
			1'029'291.00	

Les charges auxquelles la commune est astreinte sont réparties de la manière suivante. La formation représente plus du tiers du budget communal ; ceci démontre bien que cette discipline, comme toutes les activités qui y sont liées, représente une des tâches principales. Le chapitre correspondant aux charges liées totalise plus de 59% du fonctionnement communal.

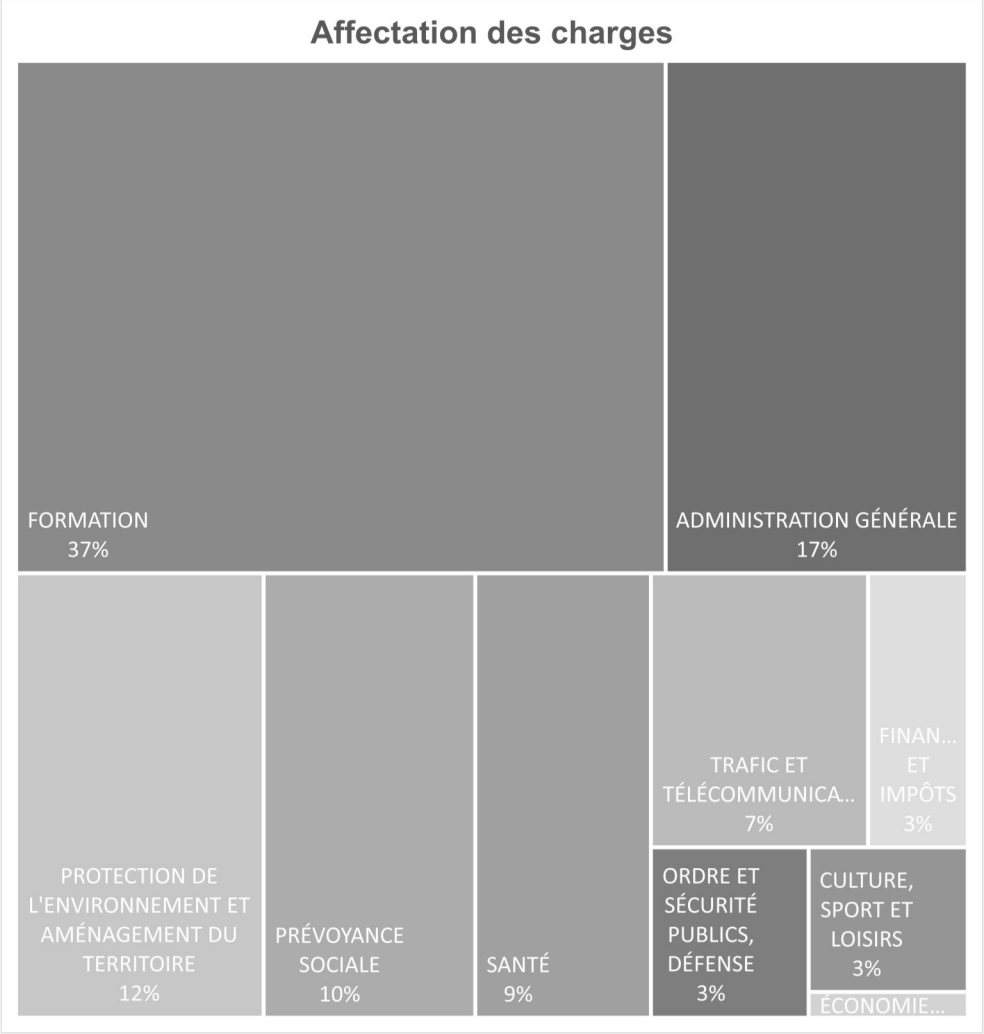

L'introduction du nouveau plan comptable MCH2 modifie la forme donnée aux comptes et aux budgets communaux, à savoir que ces derniers ne sont plus présentés par chapitre (ou fonctions), mais par nature. Le résumé ci-dessous reprend cette forme avec quelques explications.

	Budget 2022		**Comptes 2022**	
	Charges	**Revenus**	**Charges**	**Revenus**
30 Charges de personnel				
	1'350'025.00	**0.00**	**1'408'127.00**	**6'695.00**

- Plusieurs changements dans l'organisation du personnel communal (départs, engagements, modification de taux, maladie et remplacement)
- Sous-évaluation des charges en lien avec la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg, correction dans les budgets 2023 et 2024
- Jetons de présences et vacations de l'exécutif supérieurs au budget en raison de la charge de travail importante

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

2'129'388.00	**0.00**	**2'188'394.00**	**0.00**

- Légère augmentation des travaux d'entretien et des charges d'énergie de manière globale
- Rectifications sur créances
- Diminution des charges de matériel et de marchandises

33 Amortissement du patrimoine administratif

878'673.00	**0.00**	**935'966.00**	**0.00**

- Charges de réévaluation

34 Charges financières

83'670.00	**0.00**	**102'473.00**	**0.00**

- Ajustement des amortissements et des charges financières

35 Attributions aux fonds et financements spéciaux

310'526.00	**0.00**	**346'029.00**	**0.00**

- Attribution aux réserves de maintien de la valeur

36 Charges de transfert

5'722'243.00	**0.00**	**5'351'151.00**	**87'346.00**

- Diminution globale des participations de la commune à des organisations supra-communales

39 Imputations internes

0.00	**0.00**	**43'408.00**	**0.00**

40 Revenus fiscaux

0.00	**5'895'400.00**	**183'539.00**	**6'994'370.00**

- Impôts directs et impôts spéciaux

42 Taxes

0.00	**1'313'660.00**	**786.00**	**1'376'168.00**

- Taxes, émoluments et remboursements

43 Revenus divers

0.00	**0.00**	**0.00**	**5'978.00**

- Autres revenus, remboursements frais par des tiers, produits lors de la clôture scolaire

44 Revenus financiers

0.00	**596'027.00**	**0.00**	**559'116.00**

- Revenu des intérêts financiers, des locations des bâtiments administratifs et des parchets et autres placements financiers

45 Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux

0.00	**29'809.00**	**0.00**	**105'968.00**

- Notamment prélèvement sur la réserve en lien avec la gestion des déchets et sur le fonds PC

46 Revenus de transfert			
0.00	**1'588'412.00**	**0.00**	**2'075’534.00**

- Péréquation financière, participation d’autres communes et subventions

48 Revenus extraordinaires			
0.00	**784'982.00**	**0.00**	**334’581.00**

- Prélèvement sur capitaux propres (réserve de réévaluation du patrimoine administratif)

49 Imputations internes			
0.00	**0.00**	**0.00**	**43’408.00**
Total des charges			
10'474’525.00		**10'559’873.00**	
Total des revenus			
	10'208’290.00		**11'589'164.00**
Excédent de charges			
	266’235.00		
Excédent de produits			
		1'029'291.00	

Globalement, les charges enregistrées lors de ce second exercice de la nouvelle commune de Bois-d’Amont sont supérieures de CHF 85'348.-, soit 0,8%. Cette augmentation est due pour une grande partie aux remboursements d’impôts, notamment sur la période fiscale 2022. Ceux-ci proviennent souvent non pas de situations fiscales péjorées dues à la pandémie, mais bien d’investissements effectués par les gens dans leurs habitations.

Du côté des produits, le Conseil communal constate avec satisfaction les revenus supérieurs à ceux escomptés. Mais relève que ces éléments sont des estimations, car les montants ne seront perçus que dans les années à venir. Il s’agit donc de procéder avec prudence à ces évaluations et dans tous les cas de ne pas prendre ceci pour argent comptant. La part des impôts spéciaux est une nouvelle fois importante. Elle est difficilement prévisible et dépend de facteurs externes comme le nombre de transactions immobilières et les choix effectués par les nouveaux retraités par exemple. La perception d’impôts sur la fortune des personnes physiques continue sa progression et contribue également aux bons résultats de l’année. Bien que réévaluée chaque année, nous devons nous garder d’être trop optimiste et de réaliser des projections. Le Conseil communal privilégie la prudence qui pourrait aboutir à de bonnes surprises plutôt que l’inverse.

La source principale de revenu de la commune est bien les différents impôts. La seconde consiste dans les montants perçus dans le cadre d’activités supra communales. Avec la reprise de la défense incendie par le RSS, la part liée au CSPi Petite Sarine jusqu’ici gérée par la commune, ne sera plus comptabilisée sous cette forme. Les taxes ne représentent que 12% des revenus de la commune.

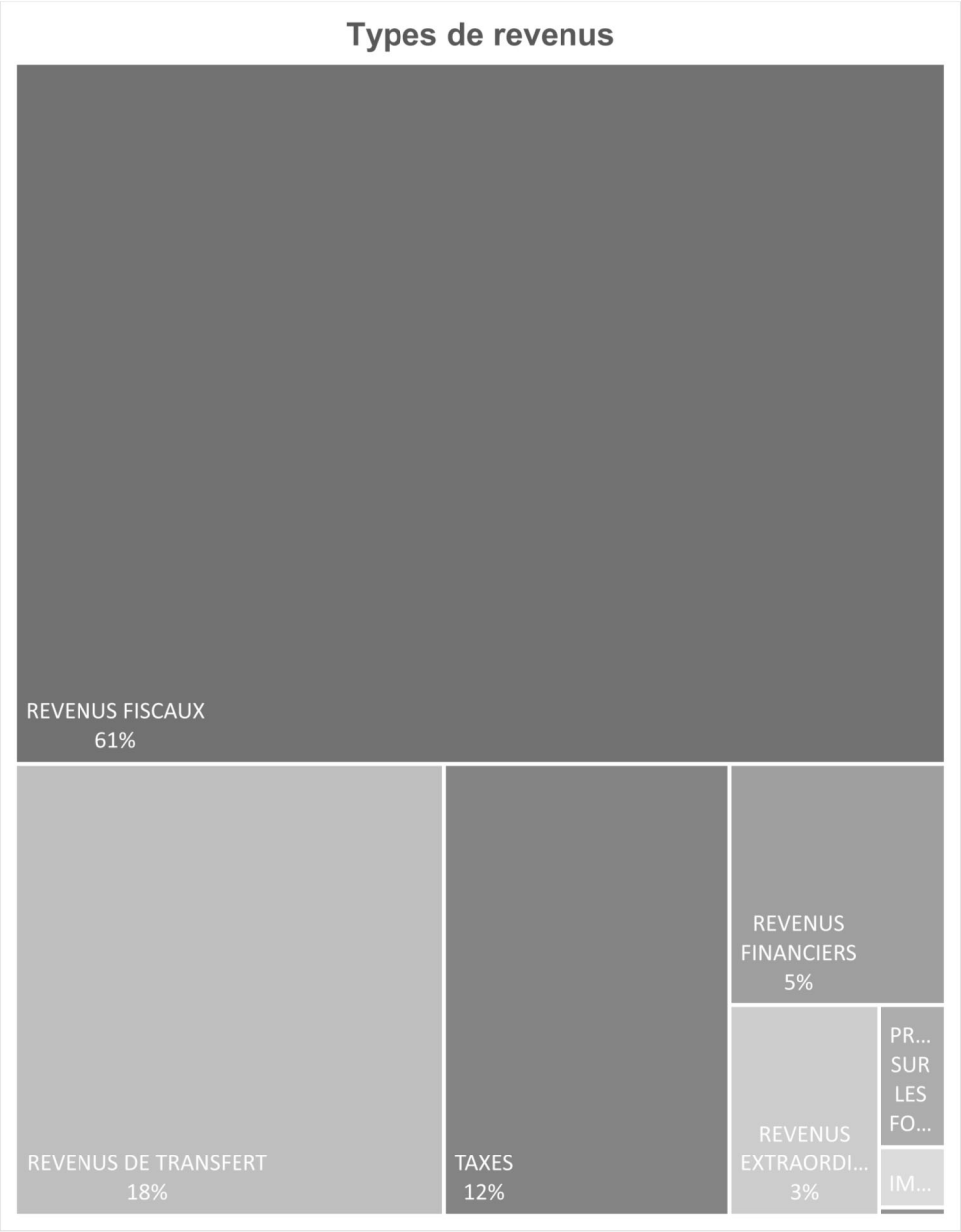

Etant donné l'entrée en force au 1er janvier 2020 de la nouvelle loi sur les finances communales et du règlement communal des finances, donc du nouveau modèle comptable MCH2, le Conseil communal n'a pu procéder à aucun amortissement complémentaire, ni à la constitution ou à l'attribution de montants à certaines réserves. L'excédent de produits de l'exercice est donc attribué à la fortune de la commune de Bois-d'Amont.

Bilan

Les comptes présentés dans ce bulletin et en assemblée communale du 22 mai prochain sont le résultat du second bouclement comptable pour la nouvelle commune de Bois-d'Amont. A ce titre, le seul point de comparaison est l'exercice 2021.

Ci-après, les soldes des différentes rubriques du bilan :

	Solde au 31.12.2021	Solde au 31.12.2022
100 Disponible		
	3’789'958.00	4'670’503.00
101 Créances		
	3'890’246.00	3'667’348.00
104 Actifs de régularisation		
	168'462.00	290’236.00
107 Placements financiers		
	191'332.00	193’213.00
140 Immobilisations corporelles (patrimoine administratif)		
	18'460’939.00	18'093’067.00
142 Immobilisations incorporelles		
	232'485.00	185’511.00
145 Participations, capital social		
	72’240.00	72’240.00
ACTIFS		
	26'805’662.00	**27'172’118.00**
200 Engagements courants		
	453'713.00	545’370.00
201 Engagements financiers à court terme		
	0.00	66’372.00
204 Passifs de régularisation		
	739'043.00	528’490.00
206 Engagements financiers à long terme		
	9'974’272.00	9'685’661.00
208 Provisions à long terme		
	227'181.00	0.00
209 Engagements envers des fonds de capitaux tiers		
	695'944.00	636’348.00

290 Financements spéciaux enregistrés comme capital propre		
	5'363'391.00	5'680’442.00
291 Fonds		
	265'434.00	248’041.00
293 Préfinancements		
	507'000.00	507’000.00
295 Réserve liée au retraitement (MCH2)		
	3'011'229.00	2'676’648.00
299 Excédent/découvert du bilan		
	4'823'725.00	5'568’454.00
Résultat d’exploitation	744'729.00	1'029'291.00
PASSIFS		
	26'805’662.00	**27'172’118.00**

Des informations complémentaires concernant les soldes du bilan seront données en assemblée communale.

La somme du bilan s’élève à CHF 27'172’118.- au 31 décembre 2022. Le capital a été augmenté du résultat de notre compte de fonctionnement et atteint la somme de CHF 6'603'407.-. La réserve liée au retraitement et à la réévaluation des actifs s’élève à CHF 2'676'648.- ; nous disposons encore de huit ans pour l’utiliser. Comptablement, les subventions accordées pour les différents projets ont été ajoutées aux engagements financiers à long terme. Elles ont fait l’objet des amortissements contractuels. Ces engagements financiers sont tout à fait conformes aux décisions de l’Assemblée communale et représente environ 35.65% du total du bilan.

L’organe de révision a procédé à son analyse à la fin du mois de mars et a fait quelques propositions de reclassification qui ont été appliquées.

Ensuite, les comptes ont été présentés à la commission financière à la fin avril. Leurs rapports seront lus lors de l’assemblée communale.

En résumé, le Conseil communal relève que le bilan de la commune de Bois-d’Amont est sain et équilibré.

2.2 Comptes d’investissement

Lors de la fusion des communes d’Arconciel, Ependes et Senèdes, plusieurs investissements en cours ont été repris et mis au budget. Depuis, nombreux autres travaux d’importance se sont ajoutés à cette liste. Avec les demandes de compléments budgétaires nécessaires, la situation actuelle est la suivante :

	Budget 2022		Comptes 2022	
	Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**
0 Administration générale				
Arconciel, Complexe communal - Remplacement CAD actuel centre village avec possibilité d'extension	**300'000.00**		**7'313.00**	
6 Transports et communication				
*Ependes, Aménagement chemin piétonnier route de Sales	**200'000.00**		**0.00**	
Ependes, Aménagement routier Pré du Château	**60'000.00**		**0.00**	
*Arconciel, Chemin piétonnier école	**35'000.00**		**23'126.00**	
Acquisition d'un nouveau tracteur communal	**90'000.00**		**107'309.00**	
Installation de bornes pour véhicules électriques	**70'000.00**		**0.00**	
7 Protection et aménagement de l'environnement				
Arconciel, Réparation conduite EC secteur Chenaillon	**49'000.00**		**23'381.00**	
Taxe d'introduction				**24'388.00**
*Arconciel, Construction collecteur EC secteur Péloula	**207'000.00**		**157.00**	
*Arconciel, Assainissement secteur La Dey – Le Pelleret, 2ème partie	**770'000.00**		**31'242.00**	
Taxe d'introduction				**56'492.00**
Ependes, Cimetière – columbarium	**0.00**	**0.00**	**32'914.00**	**6'583.00**
8 Economie publique				
Arconciel, Réfection chemins agricoles	**1'300'000.00**	**658'800.00**	**295'075.00**	**0.00**
Extension chemin pédestre forêt de la Molleyre et mise en place de bancs	**75'000.00**		**603.00**	
Total des charges	**3'156'000.00**		**521'120.00**	
Total des revenus		**658'800.00**		**87'463.00**
Investissement net		**2'497'000.00**		**433'658.00**

** Situation du budget au 31.12.2022*

Arconciel, Complexe communal - Remplacement CAD actuel
Ce projet est aujourd'hui dans une phase d'analyse et sera développé prochainement. Dans le cadre du crédit d'étude approuvé en décembre 2022, un mandat a été donné à la société GESA avec pour objectif de préparer une prochaine présentation du projet à la population.

Ependes, Aménagement chemin piétonnier route de Sales
Les travaux sont en cours de finalisation, un décompte sera présenté lors d'une prochaine assemblée communale.

Ependes, Aménagement routier Pré du Château
Le Conseil communal attend les résultats de différentes études et analyses concernant la gestion des eaux dans ce secteur de la commune pour prévoir et mettre en place un éventuel projet de réfection des routes concernées.

Arconciel, Chemin piétonnier école
Les travaux sont terminés et les enfants ont pris l'habitude d'emprunter ce chemin. Le décompte sera présenté en assemblée communale du 22 mai prochain.

Acquisition d'un nouveau tracteur communal
Le véhicule a été livré en fin d'année 2022 et donne à ce jour entière satisfaction au personnel de l'édilité. Le décompte de cet achat sera présenté en assemblée communale du 22 mai prochain.

Installation de bornes pour véhicules électriques
Le manque de concurrence dans ce domaine comme les faibles disponibilités du matériel rendent ce projet plus complexe qu'imaginé. Le Conseil communal est en discussion avec différents fournisseurs.

Arconciel, Réparation conduite EC secteur Chenaillon
Les travaux sont terminés. Le décompte sera présenté lors d'une prochaine assemblée communale.

Arconciel, Construction collecteur EC secteur Péloula
Toujours en attente des autorisations nécessaires à la réalisation de ce projet, il n'a pas encore débuté.

Arconciel, Assainissement secteur La Dey – Le Pelleret, 2ème partie
Le projet a été accepté par l'Assemblée communale le 13 décembre 2021. Les travaux ont débuté.

Ependes, Cimetière – columbarium
Le décompte d'investissement a été présenté lors de l'assemblée communale du 23 mai 2022. Ce montant concerne le solde de la facture (fabrication des portes et de 48 plaquettes du columbarium).

Arconciel, Réfection des chemins à vocation agricole
Le projet a été accepté par l'Assemblée communale en décembre 2019 et est aujourd'hui terminé. Le bureau d'ingénieur mandaté et les services cantonaux sont en train de finaliser les décomptes basés sur les éléments facturés. Le total des subventions ainsi que les parts incombant aux particuliers concernés seront calculés. Un décompte final sera présenté lors d'une prochaine assemblée communale.

Extension chemin pédestre forêt de la Molleyre
Le projet devrait démarrer prochainement.

Le compte d'investissement 2022 pour la commune de Bois-d'Amont présente des investissements nets de CHF 433'658.-, soit un total de dépenses de CHF 521'121.- et de recettes de CHF 87'463.-. L'ensemble des investissements planifiés pour l'année n'a pu être réalisé. Ces investissements ont été reportés au budget 2023 et seront entrepris dès que possible.

2.2.1 Décompte d'investissement création d'un chemin piétonnier à proximité du bâtiment scolaire, Arconciel

Après l'approbation par l'Assemblée communale le 23 mai 2022 d'un investissement de CHF 35'000.- en vue de la création d'un chemin piétonnier menant à l'école d'Arconciel, puis suite à la fin des travaux et au paiement des dernières factures, il est maintenant l'heure d'effectuer un décompte final pour cet investissement.

Le compte d'investissement présente des charges pour CHF 23'126.10. L'investissement total est donc plus faible de CHF 11'873.90.

	Budget	Compte	Diff
Chemin piétonnier			
	35'000.00 CHF	**23'126.10 CHF**	
Total			
	35'000.00 CHF	**23'126.10 CHF**	**-34%**

2.2.2 Décompte d'investissement acquisition d'un tracteur communal

Après l'approbation par l'Assemblée communale en décembre 2021 d'un investissement de CHF 90'000.- en vue de l'achat d'un tracteur communal, il est maintenant l'heure d'effectuer un décompte final pour cet investissement.

Le compte d'investissement présente des charges pour CHF 107'309.-. La reprise du tracteur John Deere et de la lame à neige a induit un produit de CHF 18'309.-, bouclant ainsi l'investissement à CHF 89'000.-.

	Budget	Compte	Diff
Acquisition tracteur Kubota			
	90'000.00 CHF	**107'309.00 CHF**	
Reprise tracteur John Deere et lame à neige			
		-18'309.00 CHF	
Total			
	90'000.00 CHF	**89'000.00 CHF**	**-1%**

3. Modification du budget d'investissement 2023

Le budget d'investissement 2023 a été approuvé par l'Assemblée communale le 5 décembre dernier.

Le Conseil communal propose trois nouveaux projets d'investissement comme suit.

3.1 Approbation d'un investissement de CHF 75'000.- pour la phase 1 du crédit d'étude de l'avant-projet de nouvelles infrastructures communales

Le 28 février dernier, le Conseil communal a présenté à la population de Bois-d'Amont un projet pour la réalisation de nouvelles infrastructures communales. Ce dernier prévoit notamment la réalisation d'une halle polyvalente double pour répondre aux besoins grandissant de notre cercle scolaire et des sociétés sportives locales. Il comporte également une nouvelle déchetterie, la réfection du terrain de football actuel et la possibilité d'inclure des surfaces administratives et un bâtiment complémentaire pouvant servir à d'autres services communaux.

Avec une affluence record de plus de 200 personnes et des retours très positifs, le Conseil communal souhaite aujourd'hui pouvoir poursuivre l'analyse de cette étude. En effet, les participants à la séance ont non seulement soutenu massivement le projet, mais également soulevé certaines questions auxquelles le Conseil souhaite apporter des réponses avant de poursuivre sa démarche vers la concrétisation de ce projet. Le but est notamment d'étudier les aspects géologiques, les contraintes techniques en lien avec l'eau et l'épuration, la planification des services, la réalisation d'une analyse de trafic et la définition plus détaillée du cahier des charges qui servira de base à la phase suivante. Cette étape permettra également d'affiner les besoins et de mettre en place le groupe de personnes qui participera à la réflexion et soutiendra la réalisation de ces futures infrastructures.

Le montant nécessaire à cette phase essentielle sera prélevé sur le fonds d'aide à la fusion reçu en 2022. L'objectif est de pouvoir présenter la suite du projet lors d'une prochaine assemblée extraordinaire qui se tiendra le 25 septembre 2023 déjà.

À cet effet, le Conseil communal propose à l'Assemblée d'approuver un investissement de CHF 75'000.-.

Plan de financement

Coût estimé	CHF 75'000.-
Financement	Liquidités, Fonds d'aide à la fusion

Charges financières

Amortissement dès la fin des travaux de construction	3.0%, CHF 2'250.-

3.2 Approbation d’un crédit d’investissement de CHF 950'000.- pour l’acquisition du bâtiment « Au Village 18 », Ependes

Aujourd'hui, le cercle scolaire de Bois-d’Amont ne compte pas moins de 270 élèves répartis dans 13 classes. La direction de l'établissement a informé le Conseil communal qu'il serait nécessaire d'ouvrir une 14ème classe au minimum pour l'année scolaire 2023-2024. Il nous faut dès lors trouver rapidement une solution car les bâtiments actuels ne disposent pas de suffisamment de salles de classe. Dans l'urgence, des solutions pourront être trouvées mais il serait intéressant de se poser la question de savoir si notre cercle scolaire ne devrait pas disposer de plus de salles de classe. L’évolution de la population et les naissances enregistrées ces dernières années nous démontrent une certaine stabilisation d’un nombre élevé de nouveaux élèves pour les 3 à 4 années à venir.

Le Conseil communal souhaite proposer une solution qui permette la réalisation de deux salles de classe dans un délai relativement court. Celles-ci ne pourraient pas être disponibles pour la prochaine rentrée mais le seraient pour la rentrée 2024-2025.

La proposition est de se porter acquéreur de l'immeuble situé entre la halle polyvalente et l'Auberge du Château à Ependes pour le transformer en site scolaire secondaire. Le projet comporterait deux salles de classe ainsi que divers locaux annexes. La première serait située au rez-de-chaussée et la seconde à l'étage. Le projet nécessiterait de transformer les espaces pour pouvoir accueillir les deux salles de classe, qui doivent faire 81 m2 au minimum selon les normes actuellement en vigueur. Celles-ci seraient complétées par des salles annexes à disposition pour les cours d'appui, la logopédie ou le psychologue scolaire. Il y aurait naturellement également des espaces de vestiaires pour les élèves.

Le projet pourra se dérouler en deux phases. La première, qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée communale le 22 mai prochain, est l'acquisition de l'immeuble. Ce dernier appartient aujourd'hui à un particulier et est à vendre depuis plusieurs mois. Le Conseil communal a pris contact avec le vendeur et souhaite en proposer l'acquisition pour le prix de CHF 900'000.- plus frais. Il comporte deux étages habitables et deux niveaux de stockage qui seraient également affectés au cercle scolaire à terme. Dans une seconde phase, il faudra prévoir un budget pour transformer les volumes et ainsi créer les deux salles de classe. Le bureau mandaté a fait une estimation au m3. Celle-ci sera présentée lors de l'assemblée. Nous y présenterons aussi les éventuelles alternatives. Le Conseil communal espère que la population soutiendra ce projet qui devrait permettre à court terme de trouver des solutions pour accueillir les enfants de notre commune.

À cet effet, le Conseil communal propose à l’Assemblée d’approuver un crédit d’investissement de CHF 950'000.-.

Plan de financement

Coût estimé	CHF 950'000.-
Financement	Emprunt aux conditions du marché

Charges financières

Amortissement dès 2024	3.0%, CHF 28'500.-

3.3 Approbation d’un investissement de CHF 65'000.- pour le crédit d’étude de la réfection de la route de Treyvaux, Arconciel et Senèdes

L’état de la route de Treyvaux entre le centre du village d’Arconciel et le village de Senèdes nécessite de gros travaux d’entretien, respectivement de réfection, mais la partie treyvalienne de cette même route est également en mauvais état. Le Conseil communal a donc décidé de travailler en collaboration avec la commune de Treyvaux en vue d’un projet de réfection globale de cette route.

Pour ce faire, le Conseil communal propose à l’Assemblée d’accepter un investissement de CHF 65'000.- pour le crédit d’étude.

Plan de financement

Coût estimé	CHF 65'000.-
Financement	Liquidités

Charges financières

Amortissement dès la fin des travaux	2.5%, CHF 1'625.-

4. Nomination d’un membre à la commission de l’aménagement du territoire

La commission de l’aménagement du territoire qui a été élue par l’Assemblée communale le 22 mars 2021 est formée de neuf membres. Pour la législature 2021-2026, elle est composée de quatre citoyennes ou citoyens d’Arconciel, quatre citoyennes ou citoyens d’Ependes et d’une citoyenne ou d’un citoyen de Senèdes. La commission appuie le Conseil communal dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci, mais également dans des projets d’importance. Elle est aussi un soutien pour des objets d’aménagement lors de consultations cantonales et régionales.

A la suite de son déménagement hors commune, la représentante de Senèdes a présenté sa démission. Le Conseil communal propose à l’Assemblée de nommer un nouveau représentant du même village en tant que membre de la commission d’aménagement du territoire.

5. Approbation de la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

La modification des statuts du cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français est due essentiellement :

- à la répartition des frais entre les communes membres (art. 35 et 36) ; les frais sont répartis actuellement de la façon suivante : 75% selon le chiffre de la dernière population légale et 25% selon le chiffre de la dernière population pondérée. Cette répartition passerait à 80% de la dernière population légale et 20% selon le chiffre de la dernière population pondérée ;

- à la limite d'endettement (art. 39) qui passerait de 100 millions de francs à 125 millions de francs en raison de l'assainissement du CO de Marly et de la construction du CO de Givisiez ;

- à la composition du comité de direction (art. 16) qui, suite à la construction du CO de Givisiez, passe de 12 à 13 membres, étant donné qu'un siège est attribué à chaque commune domicile d'un établissement.

Les statuts modifiés ont été approuvés par l'Assemblée des délégués le 14 décembre 2022. Ils sont consultables sur le site Internet communal, sous la page dédiée à l'Assemblée communale.

ADMINISTRATION

FERMETURE ESTIVALE DU BUREAU COMMUNAL

Le bureau communal sera fermé du lundi 31 juillet au mardi 15 août 2023 y compris.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons d'ores et déjà un bel été !

Election complémentaire au Conseil communal

A la suite de la démission avec effet immédiat de Monsieur Alexis Clément au début du mois de mars 2023, la population du cercle électoral d'Ependes a été invitée à déposer des listes jusqu'au 3 avril dernier. Seule une personne s'est portée candidate, en la personne de **Madame Sylvie Heimo**.

Sylvie Heimo, 39 ans, née Cotting, a grandi à Ependes et y est actuellement domiciliée au chemin de la Pudressa 7. Maman de 2 enfants de 7 et 9 ans, elle exerce le métier de juriste.

Madame Heimo débutera son activité au sein du Conseil communal au début du mois de mai.

Le Conseil communal remercie Madame Heimo pour son engagement et son intérêt à la chose publique. Le personnel communal se joint à lui pour d'ores et déjà souhaiter la bienvenue à Madame Sylvie Heimo !

iSarine

La Sarine se digitalise avec le lancement de l'application iSarine.

La Sarine se digitalise et souhaite offrir un nouvel instrument d'information innovant permettant d'améliorer la communication entre autorités et habitant·e·s.

Cette application donne un moyen de communication supplémentaire aux autorités pour informer rapidement la population.

L'Association régionale de la Sarine a coordonné la mise en place de cette application à disposition des communes et des principales institutions du district.

Simple et rapide, cette application permet d'informer en temps réel sur des sujets communaux d'actualité : fermeture exceptionnelle d'une route, d'un parking, changement d'horaire de la déchetterie, interdiction de faire des feux de forêts et bien plus encore !

En tout temps, vous serez informé·e par notification.

Plus besoin de rechercher l'information, elle vient à vous ! Chaque commune et institution dispose de son propre canal de diffusion que vous pouvez ajouter à votre liste de canaux favoris.

Téléchargez-la dès maintenant via App Store ou Google Play ou via le qr-code suivant :

Digi-FR

Commandez une attestation de domicile depuis chez vous !

Vous devez attester de votre domicile pour une démarche officielle ou dans un autre but ? Nous vous délivrons volontiers une attestation de domicile qui confirme votre adresse et la durée de votre résidence dans notre commune. Dès à présent, vous pouvez le faire sans devoir vous déplacer au guichet de l'administration communale.

Comment procéder ?

1. Scanner le qr-code ou aller sur le site Internet communal **www.bois-damont.ch/administration/controle-des-habitants**.
2. Sélectionner le menu « Attestation de domicile » et prendre connaissance de sa description.
3. Se connecter au guichet virtuel, créer votre compte au besoin.
4. Compléter le formulaire sur le guichet virtuel.

Il est également possible de commander une attestation de séjour ou d'établissement.

Affiliation à l'AVS / AI / APG

Les personnes suivantes ont l'obligation de cotiser :

- les étudiants à partir de 20 ans ;
- les personnes sans activité lucrative ;
- les travailleurs d'une entreprise familiale ne touchant aucun salaire en espèce ;
- les veuves et les veufs n'exerçant pas d'activité lucrative, et qui n'ont pas atteint l'âge de la retraite ;
- les personnes divorcées n'exerçant pas d'activité lucrative ;
- les personnes mariées dont le conjoint verse des cotisations qui n'atteignent pas le double de la cotisation annuelle minimale ;
- les conjoints des personnes retraitées qui n'ont pas encore atteint elles-mêmes l'âge de l'AVS ;
- les personnes qui prennent une retraite anticipée sont tenues de payer des cotisations pour personnes sans activité lucrative jusqu'à l'âge ordinaire de l'AVS.

Ces affiliations sont obligatoires et les années de cotisations manquantes diminuent considérablement le montant de la retraite.

Les formulaires peuvent être obtenus auprès de l'agence communale AVS, de la Caisse de compensation à Fribourg ou sur le site internet **www.caisseavsfr.ch**.

Cartes journalières CFF

30.06.2023 - Fin des cartes journalières commune
Comme vous le savez certainement déjà, la prestation des CFF « cartes journalières commune » prend fin au 31 décembre 2023 au niveau national. En ce qui concerne notre commune, cette prestation se terminera au 30 juin 2023 étant donné que nos commandes couvraient la période du 1er juillet au 30 juin. En effet, lesdites commandes ne peuvent se faire que pour des années complètes, il ne nous est dès lors pas possible de nous fournir en cartes de juillet à décembre.

01.01.2024 - Solution de remplacement : la « carte journalière dégriffée Commune »
Cette carte journalière dégriffée Commune pourra être achetée en exclusivité aux guichets des communes et des villes. Cette nouvelle offre s'inspire de la carte journalière dégriffée, déjà bien connue dans les transports publics. Elle comprendra deux niveaux de prix et sera disponible pour la 1ère et la 2ème classe avec ou sans abonnement demi-tarif. Elle sera nominative et émise comme billet mobile ou papier. Le contingentement par commune et la restriction de la vente aux habitants de la commune concernée disparaissent. Ainsi, la clientèle dite « non numérique » aura elle aussi accès aux titres de transports dégriffés.

De nouvelles précisions paraîtront dans une prochaine édition du bulletin communal.

En savoir plus avec le communiqué de presse de l'Alliance Swiss Pass :

Un point sur… Le développement territorial communal

Le dicastère de l'aménagement du territoire est celui du temps long. Un sujet spécialisé, une coordination importante, des procédures à l'issue incertaine. Mais sans aménagement du territoire, aucun développement communal n'est possible. Notre commune agit au niveau local, régional (district de la Sarine) et cantonal.

Aujourd'hui, l'une des priorités de l'aménagement du territoire en Suisse est d'intensifier l'utilisation de l'environnement construit, afin de préserver les surfaces agricoles et les espaces non-bâtis.

L'aménagement du territoire suisse est marqué par le fédéralisme et la démocratie directe. Les possibilités de participation sont nombreuses pour la population.

- La Confédération est compétente pour la législation de base.
- Le canton est responsable de la mise en place du Plan directeur cantonal.
- La région est amenée à jouer un rôle dans les domaines de l'urbanisation, la mobilité, nature et paysage, et du tourisme.
- La commune est responsable de l'établissement du plan d'affectation des zones.

Des difficultés dans la mise en œuvre d'un plan d'affectation communal entravent le bon développement de la commune et créent des incertitudes juridiques quant aux zones concernées, voire empêchent la mise en œuvre d'infrastructures publiques ou privées, ou la réalisation de quartiers. C'est une perte d'attractivité pour la commune qui ne doit pas être une cité-dortoir, mais un lieu de vie créant un ensemble harmonieux allant dans le sens du développement durable.

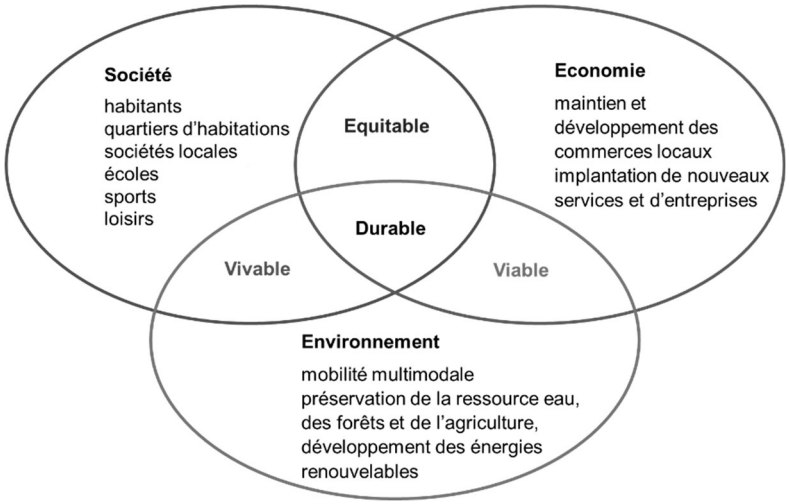

Le Conseil communal s'inscrit dans ces principes et fait preuve d'engagement pour développer notre commune et permettre d'avoir une bonne qualité de vie des habitants – pour aujourd'hui et également pour le futur – car avec les zones à bâtir encore disponibles et les nouveaux quartiers projetés, notre commune pourrait accueillir quelque 200-250 habitants supplémentaires dans les 10 ans à venir. Le Conseil communal est conscient de ce défi démographique. Mais le développement ne se fait pas uniquement au niveau local. Pour ce faire, la commune doit être un partenaire écouté au niveau régional et cantonal par notre présence dans les

associations intercommunales et régionales, et aussi avec l'appui de la députation de Bois-d'Amont au Grand Conseil.

Parmi les actions communales depuis la création de la commune de Bois-d'Amont en janvier 2021, on peut citer :

Niveau cantonal

Consultation de la modification du Plan directeur cantonal concernant les paysages d'importance cantonale – Gorges de la Sarine (2022)

Participation aux ateliers concernant le Plan Climat cantonal (2022)

Niveau régional

Participation à la création de l'association régionale de la Sarine (2021)

Participation aux ateliers pour le développement des zones d'activités (depuis 2021)

Participation aux assemblées des délégués de l'association régionale de la Sarine (depuis 2022)

Création du Plan directeur régional de la Sarine : participation aux ateliers et prise de position lors de la consultation publique (2021 et 2022)

Participation aux ateliers et consultation pour le développement et l'harmonisation des territoires d'urbanisation (depuis 2021)

Consultation sur le périmètre de la future agglomération de Fribourg (2022)

Niveau local

Traitement procédural du Plan d'aménagement local d'Ependes (depuis 2021)

Finalisation de la procédure pour le Plan d'aménagement local de Senèdes (2021)

Premières réflexions sur l'opportunité d'une harmonisation de nos plans d'aménagement locaux des trois anciennes communes (2022)

Nouveau quartier d'habitations à Arconciel (Péloula) : accompagnement procédural du Plan d'aménagement de détail / Plan d'équipement de détail (depuis 2021)

Etablissement d'un plan d'action énergie (2021) et préparation des bases d'un futur plan communal des énergies (2023)

Réflexion sur le développement des infrastructures communales (depuis 2022)

Préavis communaux, respectivement autorisations communales pour plus de 170 objets de constructions (depuis 2021)

Du côté de la population

Nombre d'habitants
Au 31 décembre 2022, la commune de Bois-d'Amont comptait 2'374 habitants.

Nouveaux citoyen·ne·s
La commune souhaite une cordiale bienvenue aux nouveaux citoyen·ne·s !

Doyenne et doyen de la commune
Germaine Currat, née le 17.12.1923
Noël Philipona, né le 06.09.1925

Mariages
Emmanuel et Marcel Rhyn, le 13.08.2022
Ludivine et Sylvain Reynaud, le 10.09.2022
Anne et Maurice Ruckstuhl, le 30.09.2022
Sophie et Valentin Rolle, le 20.01.2023
Marina et Jean Ayer, le 27.01.2023
Alissia et Samuel Clément, le 11.03.2023
Yupa Kongdee et Olivier Zeller, le 16.03.2023

Meilleurs vœux aux jeunes mariés !

Naissances
Lazaro, né le 07.11.2022, fils de Stéphanie et Krsto Kostadinov
Elisa, née le 16.11.2022, fille de Maëlys Rovetta
Loann, né le 13.12.2022, fils de Magali et Valentin Rotzetter
Charly, né le 14.12.2022, fils de Maëline Bapst
Lily, née le 27.02.2022, fille de Andrea Casarico
Atlana, née le 17.04.2023, fille de Anna Bianco et Adriano Corrente

Félicitations aux heureux parents !

Décès
Gabriel Mauron, décédé le 15.12.2022
Pierre Reynaud, décédé le 15.02.2023
Benoit Lambinet, décédé le 20.02.2023
Roger Hayoz, décédé le 16.03.2023
Alain-Jacques Waeber, décédé le 04.04.2023
Patrice Sauteur, décédé le 22.04.2023

Sincères condoléances aux familles en deuil.

JUSTICE ET POLICE

Tranquillité / repos publics

Selon le règlement communal de police, les gazons ne doivent pas être tondus

- entre 12h00 et 13h00
- le soir après 20h00
- le samedi avant 8h00 et après 18h00
- le dimanche et les jours fériés

Il en va de même pour tout instrument ou appareil bruyant (ventilateur, pompe, aspirateur, compresseur, motoculteur ou autres machines à moteur analogue).

Point de rencontre d'urgence (PRU)

Qu'est-ce qu'un « PRU » ?
Un point de rencontre d'urgence permet de garantir un emplacement déterminé sur lequel les autorités et la population peuvent se retrouver en cas de besoin. En particulier en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population peut se rendre sur place afin d'y être assistée.

Objectifs
En cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population peut y obtenir toutes les informations nécessaires à temps et trouver l'assistance le cas échéant. Par le biais de radios POLYCOM, le PRU assure une communication rapide et directe avec les feux bleus et l'organe cantonal de conduite.
Selon l'événement, la population peut y trouver de l'eau potable, de la nourriture, des médicaments, des premiers soins ou d'autres moyens pour couvrir les besoins fondamentaux. Le PRU peut également servir comme premier élément d'un processus d'évacuation, par exemple vers un hébergement d'urgence.

Comment trouver le PRU ?
Le PRU de la commune de Bois-d'Amont se trouve à la **Halle polyvalente à Ependes**, Au Village 20. En cas d'événement, le PRU est signalé par un panneau et/ou une oriflamme.

Quand serait-il activé ?
Lors d'événements de grande ampleur, la mise en service des points de rencontre d'urgence est décidée par le canton. En cas d'événements d'ampleur plus réduite, la commune, respectivement son état-major de crise, décide de l'activation.
Le PRU serait activé notamment en cas de blackout, de délestage cyclique dans le cadre d'une pénurie d'électricité, de pannes de réseaux ou d'événements nécessitant une évacuation (par exemple alarme-eau, inondation, éboulement).

Taxe non-pompiers

Les corps de sapeurs-pompiers ont été regroupés au sein du Réseau Santé Sarine (RSS), Bataillon Sarine pour le secteur « Haute-Sarine ». Nous vous invitons dès lors à consulter les nouvelles taxes et conditions d'exemption sous le lien suivant : **https://bs.santesarine.ch**

La facturation de la taxe non-pompiers interviendra à la période habituelle, soit entre septembre et octobre, sur la base des nouvelles conditions.

ECOLE ET FORMATION

Pedibus

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte.

Une ligne Pedibus se met facilement en place à partir d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus. Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus. Son horaire est choisi en fonction des besoins des familles participantes.

Son potentiel est flexible et adaptable à diverses situations.

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus est une invention qui change la vie !

La Coordination Pedibus Fribourg vous informe et vous soutient :
fribourg@pedibus.ch – 076 430 05 58 – **www.pedibus.ch**

CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Société locale : panier à légumes

Un nouveau projet de maraîchage basé sur le principe de paniers de légumes hebdomadaires a été entrepris récemment sur le territoire de la commune, plus précisément à Arconciel. La jeune équipe de « La Terre des Manants » porte une attention toute particulière à l'aggradation du sol. Ils placent le respect de la nature et de la biodiversité qui l'habite au centre de leurs préoccupations. Depuis 2021, ils vendent leurs produits exclusivement sous forme de paniers hebdomadaires à récupérer sur place à Arconciel. Ils prévoient de faire évoluer « La Terre des Manants » vers un système permaculturel complet et largement autonome en suivant également les principes de la biodynamie.

Leur concept et leurs paniers sont à découvrir sur **www.terredesmanants.ch**.

Performances sportives de deux jeunes tireuses de notre commune

Malorie Tercier et Pauline Clément, d'Ependes, se sont distinguées en 2022.

Au tir petit-calibre, elles étaient membres du groupe JT qui a remporté la médaille d'argent à la finale cantonale.

Malorie a glané les médailles de bronze au Championnat fribourgeois et suisse. Elle s'est en outre classée 3ème à la finale cantonale à genou, et, à 300m, a gagné la médaille d'argent au match 3 positions ainsi que la finale Suisse « jeunes et vieux ».

Pauline, quant à elle, a gagné le titre de championne fribourgeoise au match 2 positions à l'arme standard, à 300m.

Nous leur adressons toutes nos félicitations et plein succès !

Calendrier 2023-2024 des manifestations de Bois-d'Amont

22.05.2023	Ependes	Assemblée communale	Commune de Bois-d'Amont
04.06.2023	Arconciel	Match aux cartes	Jeunesse Arconciel
01.08.2023	Arconciel	Festivités 1er Août	Jeunesse Arconciel
19.08.2023		Sortie	Groupement des Femmes Arconciel
26.08.2023	Ependes	Loto des aînés	Bois-d'Amont Solidaire
27.08.2023	Arconciel	Fête Patronale	Paroisse Arconciel
17.09.2023	Ependes	Messe de reprise	Paroisse Ependes
23.09.2023	Arconciel	Fournée four à pain	Servants de messe
25.09.2023	Ependes	Assemblée communale extraordinaire	Commune de Bois-d'Amont
30.09.2023	Ependes	Souper de soutien	Ski-Club Ependes
07-08.10.2023	Ependes	Bénichon	Bénichon du Bois d'Amont
04.11.2023	Ependes	Avant-Ski	Ski-Club Ependes
11.11.2023	Ependes	Ste-Cécile	Chœur-Mixte A Tout Cœur
12.11.2023	Ependes	Confirmation	Paroisse Ependes
18.11.2023	Ependes	Tournoi Babyfoot	Jeunesse Ependes
25.11.2023	Ependes	Marché de Noël	Comité du marché de Noël
26.11.2023	Ependes	Loto des enfants	FSG Ependes
01-24.12.2023		Fenêtres de l'Avent	Commune de Bois-d'Amont
03.12.2023	Arconciel	Concert de l'Avent	
04.12.2023	Ependes	Assemblée communale	Commune de Bois-d'Amont
07.12.2023	Ependes	St-Nicolas	Jeunesse Ependes
08.12.2023	Ependes	Concert de l'Avent	Brass Band Bois-d'Amont Chœur-Mixte A Tout Cœur
10.12.2023	Arconciel	Noël des aînés	Commune de Bois-d'Amont
16.12.2023	Arconciel	Goûter des engagés	Paroisse Arconciel

24.12.2023	Ependes	Thé de Noël	Jeunesse Ependes
14.01.2024	Ependes	Fête Patronale	Paroisse Ependes
20.01.2024	Ependes	Souper de soutien	Brass Band Bois-d'Amont
24-25.02.2024	Ependes	Concerts	Chœur-Mixte A Tout Cœur
04.03.2024	Arconciel	Assemblée annuelle	Groupement des Femmes Arconciel
09.03.2024	Arconciel	Soupe de Carême	Paroisse Arconciel
09-10.03.2024	Ependes	Concerts	Brass Band Bois-d'Amont
17.03.2024	Ependes	Déjeuner villageois	Vulgarisation du Bois d'Amont
20.03.2024	Arconciel	Assemblée paroissiale	Paroisse Arconciel
20.03.2024	Ependes	Assemblée paroissiale	Paroisse Ependes
23.03.2024	Arconciel	Soupe de Carême	Paroisse Arconciel
29.03.2024	Ependes	Soupe de Carême	Paroisse Ependes
20-21.04.2024	Arconciel	Concerts	Brass Band Bois-d'Amont Chœur-Mixte Harmonie
25.05.2024	Ependes	Fête villageoise	Jeunesse Ependes
29.05.2024	Arconciel	Audition école de musique	Brass Band Bois-d'Amont
14.06.2024		Concert en forêt	Brass Band Bois-d'Amont
24.08.2024	Ependes	Loto des aînés	Bois-d'Amont Solidaire

Brass Band Bois-d'Amont Ecole de musique

Cours d'initiation musicale et cours d'instruments
L'école de musique du Brass Band Bois-d'Amont donne l'opportunité à chacun d'accéder à une formation musicale de qualité grâce à des professeurs compétents et une équipe dirigeante dynamique, attachée à tout mettre en œuvre pour offrir un encadrement sérieux et motivant !

Dès l'âge de 4 ans, les enfants peuvent découvrir le monde merveilleux de la musique avec le cours d'initiation musicale qui dure généralement 3 ans (1H, 2H, 3H). Ensuite la formation se poursuit par l'apprentissage d'un instrument (cuivres ou percussion).

Les jeunes musiciens ont en outre la possibilité de se familiariser très tôt à la musique d'ensemble puisque dès la 2e année d'instrument, ils sont intégrés au groupe des cadets, étape incontournable avant de rejoindre, à terme, les rangs du Brass Band Bois-d'Amont.

Renseignements
Si vous souhaitez plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la Commission de l'Ecole de Musique (CEM) par mail : **cem@bbba.ch**.
Vous pouvez également vous rendre sur le site internet du Brass Band : **www.bbba.ch**, onglet « Ecole de musique ». Vous y trouverez tous les documents et informations utiles : bulletin d'inscription, cursus, règlement, tarifs des cours, coordonnées des responsables de l'école de musique.

Inscriptions
Les enfants intéressés peuvent s'inscrire au moyen du bulletin d'inscription qui se trouve sur le site internet par mail à **cem@bbba.ch** ou par courrier à l'adresse :
EM Brass Band Bois-d'Amont - 1731 Ependes

La CEM

Le four à pain

Image d'antan

Ependes, Château Praroman, 1886
© Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg. Fonds Léon de Weck / Georges de Gottrau

Cet été, CROQUE-VACANCES t'a concocté un programme avec pleins de supers activités

Tu as entre 4 ans révolus et 14 ans et tu habites à Bois-d'Amont, Ferpicloz, Treyvaux, Le Mouret, La Roche ou Pont-la-Ville

Alors viens participer à nos activités du
10 au 29 juillet et du
7 au 23 août 2023

Tes parents peuvent acheter les formulaires d'inscription (paiement cash) au bâtiment communal (salle des activités), Rte du Pafuet 42, Le Mouret, les

mercredi 3 mai de 18H00 à 20H30
jeudi 4 mai de 18H00 à 20H30

TARIFS

Fr. 30.00 jusqu'à 6 ans (4 activités à choix)
Fr. 35.00 pour les plus grands (5 activités à choix)

Dès le 01.05 le libretto pourra être consulté sur notre site internet

gratuit dès le 3ème enfant d'une même famille (dans ce cas les formulaires d'inscription doivent être achetés en même temps et **sur présentation du livret de famille**)

Pro Junior Fribourg Freiburg

*Un fonds d'aide Pro Juniors existe pour soutenir les familles pour lesquelles l'acquisition des passeports poserait des difficultés. Si tel est le cas, merci de contacter l'association au **026 424 24 42 ou contact@projunior-fr.ch**. La discrétion sera de mise.*

Site : www.croque-vacances.ch
Mail : secretariat@croque-vacances.ch

Délai d'inscription des formulaires : 20 mai 2023

SENIORS

Service social communal
Bois-d'Amont Solidaire

Une commission de Bois-d'Amont Solidaire a été créée principalement pour les besoins des seniors de la commune, ceci en complément à la législation fédérale et cantonale. Elle a pour but de veiller à l'intégration des seniors dans la société, de favoriser leur autonomie, de prendre en considération leurs besoins et leurs compétences.

Repas livrés à domicile

Les seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé ou mobilité ont la possibilité de commander des repas à domicile auprès de la Boucherie Clément à Ependes. Ceux-ci sont livrés par des bénévoles. Les menus sont à commander la veille pour le jour suivant. Pour les menus du week-end, les commandes se font le vendredi à 12h00 au plus tard. Les menus doivent être réchauffés 3-4 minutes au micro-ondes ou 20 minutes au four à 120 degrés.

Le prix du menu est de CHF 9.90 et de CHF 11.90 avec une soupe ou une salade. Une subvention communale de CHF 2.- est accordée. Les personnes pouvant bénéficier de la subvention doivent s'adresser à la commune, laquelle transmettra leurs coordonnées à la Boucherie Clément.

Pour passer la commande, prière de contacter « Marché Clément SA » par téléphone au 026 413 25 25 ou par email à **olivier@boucherieclement.ch**.

Repas pris dans les restaurants communaux

Les seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé et pour qui cela est difficile de se faire à manger peuvent consommer le menu du jour dans l'un des deux restaurants de la commune de Bois-d'Amont.

Les 10 premiers menus sont à payer au restaurant et le 11ème est offert par la commune. Pour bénéficier de cette subvention communale, les personnes concernées devront se procurer une carte de fidélité auprès de l'administration communale à Arconciel.

Restaurant des Trois Sapins, Arconciel	026 413 11 25
Auberge du Château, Ependes *(actuellement fermé)*	026 413 28 34

Livraison des commissions à domicile

A partir du mois de mai 2023, les seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé ou mobilité ont la possibilité de commander leurs commissions auprès du magasin Denner à Ependes.

Les commandes peuvent être faites du lundi au jeudi, sauf les jours fériés. Elles doivent être passées la veille jusqu'au plus tard à 16h00 pour le jour suivant. Les achats doivent s'élever à minimum CHF 50.- et doivent être réglés par paiement comptant ou par Twint. L'achat de tabac et d'alcool n'est pas compris dans ce montant minimum.

Les frais de livraison s'élèvent à CHF 4.- pour l'ensemble de la commune.

Pour passer commande, prière de contacter « Marché Clément SA », par email de préférence, à **olivier@boucherieclement.ch**, ou par téléphone au 026 413 25 25.
Prière de laisser un numéro de téléphone afin que le magasin Denner puisse communiquer l'heure de la livraison.

Ramassage des déchets à domicile

Ce service concerne les objets suivants :

- déchets recyclables : déchets de plastique, de verre, de papier et de métal ;
- déchets à la compacteuse : les frais d'élimination sont à la charge du demandeur ; dès lors, la carte de la compacteuse doit être remise à l'employé communal lors de son passage.

Le ramassage a lieu le premier mercredi de chaque mois de 14h00 à 16h00.

Il s'adresse exclusivement aux personnes âgées ou à mobilité réduite, sans famille proche pouvant aider et sans voiture.

Comment bénéficier de cette prestation ?
Les personnes intéressées par ce service et remplissant les conditions peuvent s'inscrire auprès du bureau communal où la demande sera étudiée.

Promenades à pied pour les aînés

Des promenades à pied ont lieu durant toute l'année au départ d'Arconciel et d'Ependes. Ces marches d'une durée d'environ une heure et trente minutes sont accessibles à tous et adaptées au rythme des participants. Elles ne sont cependant plus accompagnées.

Départ Arconciel	2ème mardi de chaque mois : rendez-vous à 14h00 au parking de l'administration communale
Départ Ependes	4ème mardi de chaque mois : rendez-vous à 14h00 au parking communal (à côté du magasin Denner)

Loto des aînés sur invitation

Par le biais de la commission de Bois-d'Amont Solidaire et avec le soutien des sociétés de jeunesse d'Arconciel et d'Ependes, les seniors de la commune sont invités avec grand plaisir au loto des aînés qui se déroulera le **samedi 26 août 2023 à 14h00 à la halle polyvalente d'Ependes**.

Service d'aide informatique proposé par la Société de jeunesse d'Ependes

Plusieurs services d'assistance informatique et technique sont proposés à domicile :

Téléphone portable
Si vous avez des questions ou des problèmes avec votre téléphone.

Ordinateur
Si vous rencontrez des difficultés en utilisant un ordinateur, une boîte mail ou juste un besoin d'informations concernant les outils informatiques ou la navigation sur Internet.

Télévision
Si vous avez de la peine à prendre en main votre télévision ou votre WIFI.

Sensibilisation aux dangers
Si pour vous naviguer sur Internet ou recevoir des emails litigieux est difficile à distinguer.

Les services sont proposés au tarif de CHF 25.-/h la première puis de CHF 15.-/h pour les suivantes. Les frais de déplacement ne sont pas facturés. Pour les seniors de la commune de Bois-d'Amont, une subvention communale de CHF 5.- par intervention est accordée.

Demande de service d'assistance par email à **aide.informatique.ba@gmail.com** ou par téléphone au 026 564 23 38.

Aide et soins pour les seniors

Réseau Santé Sarine / Centre de coordination

Un guichet unique est à la disposition des personnes âgées et de leurs proches. Il réceptionne les demandes afin d'orienter chacun vers l'offre la plus adaptée à ses besoins.

Le Centre de coordination du Réseau santé de la Sarine (RSS) a pour objectif de coordonner le plus efficacement possible les différentes prestations destinées aux personnes âgées de notre district (EMS, Aides et soins à domicile, Indemnités forfaitaires). Il facilite grandement l'accès des personnes âgées et de leur famille aux prestations du RSS et des EMS du district. Il assure également le lien entre les hôpitaux, les cliniques, les médecins, les partenaires médico-sociaux et les EMS et permet ainsi d'avoir une vision globale dans tout le district.

RSS – Centre de coordination
Le Quadrant
Rue St-Nicolas-de-Flüe 2
1700 Fribourg
Tél. : 026 425 55 25
Email : **reception@santesarine.ch**

Réseau Santé Sarine / Service d'aide et de soins à domicile

Vous sortez de l'hôpital et n'arrivez pas à assumer vos courses, votre ménage, etc. ? Malade ou accidenté, vous avez besoin de soutien à domicile ? Vous désirez rester dans votre environnement habituel mais avez besoin de soins infirmiers réguliers ? Le Service d'aide et de soins à domicile est là pour vous aider.

RSS – Service d'aide et de soins à domicile
Antenne 2 (pour Bois-d'Amont)
Chemin des Epinettes 6b
1723 Marly
Tél. 026 425 55 25
Email : **antenne2@santesarine.ch**

Foyers de jour

Foyer du Gibloux
Route du Levant 4
1726 Farvagny
026 411 81 59

Foyer de jour de la Sarine
10, Avenue Jean-Paul II
1752 Villars-sur-Glâne
026 422 51 11

Pro Senectute Fribourg

Pro Senectute est une fondation privée reconnue d'utilité publique qui offre des prestations individuelles aux personnes de plus de 60 ans domiciliées dans le canton ainsi qu'aux institutions partenaires du réseau médico-social.

Les actions de Pro Senectute :

- agir pour maintenir une qualité de vie digne et pour contribuer à l'indépendance des personnes
- promouvoir l'intégration dans la société
- prendre des mesures préventives
- offrir des conseils, des accompagnements
- stimuler les initiatives appuyant l'entraide et les efforts personnels

Pro Senectute Fribourg
Passage du Cardinal 18
1700 Fribourg
Tél. : 026 347 12 40
www.fr.prosenectute.ch

Antennes de quartier

Les antennes de quartier assurent un service d'aide et d'accueil à la communauté. Ce sont des personnes sur qui vous pouvez compter pour toutes sortes de services (déplacements chez le médecin, courses, garde d'enfants en cas d'urgence, etc.).

www.paroisse.ch/groupements/antennes-de-quartiers/arconciel
www.paroisse.ch/groupements/antennes-de-quartiers/ependes

Vie associative et communautaire

Club des aînés

Les aînés sont invités à participer aux après-midis cartes qui ont lieu les 1ers et 3èmes jeudis de chaque mois au Restaurant des Trois Sapins à Arconciel.
Une participation de CHF 5.- est demandée à chaque participant.

Responsables :

Isabelle Python	026 413 44 89
Jacqueline Allred	026 413 23 93
Françoise Castella	026 413 27 35

Gym des aînés

Vous avez plus de 60 ans et aimez bouger, vous maintenir en forme (exercices gymniques, équilibre, coordination, danse et jeux, etc.) ?
Rejoignez le groupe tous les mercredis à 15h00, soit à Ependes, soit à Praroman.

Pour tout renseignement :

Gisèle Risse, monitrice	026 413 32 15
	079 511 27 62

SERVICE TECHNIQUE

Service technique communal

Engagement d'un coordinateur au service technique communal dès le 1er juin 2023

Déjà dans le cadre du projet de fusion, il était clair que l'un des objectifs était de professionnaliser les services communaux. Le service technique communal est aujourd'hui composé d'une responsable, Madame Laetitia Weber, d'une collaboratrice administrative, Madame Marilyne Guillet et du personnel de l'édilité. Il manquait un élément clé permettant d'améliorer la coordination de tout ce travail et de pouvoir se rendre davantage sur le terrain. La commune est responsable de la police des constructions et du suivi des différents chantiers et, à ce titre, doit pouvoir accompagner les maîtres d'ouvrage dans leurs projets. Pour effectuer cette tâche, il est nécessaire de disposer de suffisamment de ressources. La gestion des bâtiments communaux est un autre sujet dans lequel l'organisation actuelle est lacunaire. Il est indispensable de mettre en place une meilleure systématique quant à l'entretien des bâtiments communaux et leur exploitation.

Pour répondre à tous ces besoins, le Conseil communal a mis au concours un poste de collaborateur technique au début de l'année. Le processus de recrutement a pris fin en février avec l'engagement de **Monsieur Jérôme Bongard**, domicilié à Ependes, à la fonction de coordinateur technique. Ses tâches principales seront la gestion des bâtiments communaux, le suivi des constructions, le suivi des projets communaux d'envergure, ainsi que le soutien particulier à l'exploitation des réseaux d'eau et à la protection incendie. Il sera à même d'aider l'équipe en place dans le cadre du déneigement hivernal. Son engagement est prévu pour le 1er juin 2023 ; il entrera alors en fonction et soutiendra l'équipe en place.

Le Conseil communal ainsi que le personnel communal se réjouissent de son arrivée au sein de l'équipe et lui souhaitent d'ores et déjà la bienvenue !

Energie – Mobilité

Subventionnement vélos électriques

La commune de Bois-d'Amont soutient les actions de mobilité. Elles sont inscrites dans le plan d'action énergie qui avait été présenté à l'Assemblée communale en décembre 2021.

Comme en 2022, lors de l'achat d'un vélo électrique, vous pouvez bénéficier d'un soutien communal de CHF 500.-. Pensez-y et annoncez-vous auprès du secrétariat communal ou à **commune@bois-damont.ch**.

Les conditions ?

- Etre habitant de la commune
- Achat d'un vélo électrique (maximum un par ménage) en 2023
- Dans un commerce en Suisse
- Sur présentation de la facture

L'offre de soutien est au bénéfice des 10 premières personnes qui s'annonceront.

Déchets

Organisation déchetteries communales

Nous avons franchi un nouveau pas dans le tri des déchets. L'objectif du Conseil communal est de gérer la quantité des déchets au mieux afin de maîtriser, voire diminuer, les taxes tout en atteignant l'équilibre dans les comptes.

Dans ce but, nous avons mis sur pied une campagne d'information pour une utilisation optimale des déchetteries durant quatre semaines hivernales. C'est pourquoi un surveillant supplémentaire conseillait les citoyens pour un dépôt judicieux dans la benne des encombrants. Pour faciliter ce tri, nous avons établi un critère visuel : tout ce qui entre facilement dans un sac poubelle doit y être mis et ensuite amené à la benne compacteuse. Cette période d'information touche à sa fin.

A partir de la mi-mai 2023, tout ce qui entre facilement dans un sac poubelle ne pourra plus être déposé dans la benne de l'encombrant mais devra être repris et éliminé par vos soins dans la benne compacteuse.

Nous vous rappelons également que les déchets issus de rénovations (cuisine, cave, etc.) sont à débarrasser de manière privée. N'hésitez pas à vous référer au fascicule « MEMODéchets » qui a été distribué à tous les ménages et qui est disponible au bureau communal ou sur le site Internet de la commune.

Le Conseil communal vous remercie de votre collaboration.

Environnement

Contamination aux substances per- et Polyfluoroalkylées (PFAS)

QR-Code permettant la consultation de l'article publié dans le journal « La Liberté » du 9 mars 2023

C'est avec étonnement que le Conseil communal a pris connaissance de l'article de « La Liberté » dans lequel la commune a été citée.

Nous sommes en train d'étudier la situation. Nous pouvons d'ores et déjà affirmer que ces substances ont été relevées dans le terrain et non pas dans l'eau. L'approvisionnement en eau de la commune n'est donc pas concerné par cette contamination. Des informations complémentaires seront publiées sur le site Internet de la commune en temps voulu.

Agriculture

Parchets communaux

Sur ses 1’230 hectares, les surfaces agricoles de la commune de Bois-d’Amont sont importantes. Des exploitations agricoles sont présentes dans les trois villages, le développement se poursuit avec des transformations d’installations ou constructions de nouvelles halles de stockage de matériel ou pour de la stabulation libre. Cette situation est réjouissante dans le contexte actuel de la souveraineté alimentaire.

Si une grande partie des terres agricoles est la propriété de privés, la commune de Bois-d’Amont possède plusieurs surfaces en zone agricole, qu’elle loue aux agriculteurs locaux sous forme de « bail à ferme pour immeubles agricoles ».

Les derniers contrats avaient été établis par les anciennes communes pour une durée de 6 ans. Certains baux avaient été reconduits d’année en année peu avant la fusion des communes, mais une grande partie des contrats échoit en automne 2023. Le Conseil communal va informer les exploitants agricoles et initier la démarche pour le renouvellement de tous les baux à ferme pour l’automne 2023.

Bâtiments communaux

Auberge du Château à Ependes

Après 12 ans de travail et d’un service de grande qualité, Nicolas Berset et son épouse ont décidé de se lancer dans une nouvelle aventure. En décembre, le Conseil communal s’est mis à la recherche d’un repreneur pour cet établissement public villageois d’importance pour la commune et la collectivité. Pas moins de huit candidatures ont été réceptionnées et analysées. Une délégation du Conseil communal a ensuite rencontré les deux postulants qui semblaient répondre le mieux aux attentes fixées. Le choix du Conseil s’est porté sur **Madame Erika Bapst et Monsieur Frédéric Marcuard**, qui exploitent à ce jour ensemble un établissement public dans le canton de Vaud et qui sont très motivés et enthousiastes à relever ce nouveau défi. Ils arriveront dans notre commune durant cet été et **prévoient une ouverture le 5 septembre prochain**.

A ce moment-là, les travaux qui ont été acceptés par l’Assemblée communale en décembre dernier devraient être terminés. Ceux-ci prévoient, comme exposé, de redonner un coup de jeune à la partie bistrot et à ses salles à manger. Il est notamment question d’éclaircir les lieux grâce à un sablage des boiseries, l’application d’une nouvelle peinture et le changement des sols. Des carrelages plus clairs et de plus grandes tailles seront privilégiés pour rajeunir le lieu. L’ensemble des fenêtres et des portes sera remplacé, en deux temps, pour corriger quelques défauts techniques du bâtiment et en améliorer l’efficacité énergétique. Il est également prévu d’aménager un WC adapté au fauteuil roulant et de remettre aux normes de protection incendie certaines parties de l’immeuble. Les travaux vont bon train et les délais devraient pourvoir être respectés, ainsi que le budget accordé au Conseil.

IMPRESSUM

Annonces de sociétés locales

Toutes les sociétés sportives et culturelles locales peuvent insérer une publication gratuite dans le bulletin communal et/ou sur le site Internet de la commune dans le but d'annoncer un évènement par exemple.

Les contacts des sociétés locales culturelles et sportives, ainsi que des propositions de loisirs sur le territoire communal restent publiés de manière récurrente sur le site Internet de la commune mais ne le sont plus de manière systématique dans le bulletin communal, ceci afin de rendre sa ligne éditoriale plus moderne et vivante.

Annonces payantes

Les associations à but lucratif, les commerçants et les artisans **locaux** ont la possibilité de publier des annonces dans le bulletin communal, selon la tarification suivante (impression couleurs, publiée à l'intérieur des pages de couverture) :

Logo unique ou annonce au format 5.6 x 13.0 cm ou 8.0 x 8.0 cm	CHF 10.-
Annonce au format A5	CHF 20.-
Annonce au format A4	CHF 50.-

Les annonceurs **extérieurs** ont également la possibilité de publier des annonces dans le bulletin communal, pour autant que la place le permette (priorité aux annonceurs locaux), selon la tarification suivante (impression couleurs, publiée à l'intérieur des pages de couverture) :

Logo unique ou annonce au format 5.6 x 13.0 cm ou 8.0 x 8.0 cm	CHF 20.-
Annonce au format A5	CHF 40.-
Annonce au format A4	CHF 100.-

Prochaine édition

La prochaine édition du bulletin communal paraîtra à l'automne 2023.

Toutes les demandes d'annonces doivent être transmises au secrétariat communal, **commune@bois-damont.ch**, **jusqu'au lundi 23 octobre 2023** (dernier délai).

Les fichiers sont à envoyer au format .png ou .jpg.

L'EJHS (Ensemble des Jeunes de la Haute-Sarine) organise la prochaine Fête cantonale des Jeunes musiciens fribourgeois

Save the dates ! Du 6 au 9 juin 2024 aura lieu la 21ème Fête cantonale des Jeunes musiciens fribourgeois. Huit ans après Musicabroc 2016, les jeunes musiciennes et musiciens de tout le canton et des environs se retrouveront dans la salle de la Tuffière à Corpataux. Concours en salle, prestations en cantine et cortège agrémenteront les journées de ce week-end. En soirée, DJ's, loto, souper de soutien et ensembles musicaux régionaux ne manqueront pas de vous divertir. Il y en aura pour tous les goûts !

Suivez-nous www.fcjm-2024.ch | | |

ADRESSE
Place de l'Arche 1
1732 Arconciel
+41 26 564 23 33

HORAIRES

Lundi	08h00 - 11h30
Mardi	08h00 - 11h30
Mercredi	08h00 - 11h30 / 15h00 - 19h00
Jeudi	08h00 - 11h30

SECRETARIAT GENERAL
commune@bois-damont.ch

FINANCES ET IMPOTS
compta@bois-damont.ch

CONTROLE DES HABITANTS
habitants@bois-damont.ch

SERVICE TECHNIQUE
technique@bois-damont.ch

bois-damont.ch